

Le tableau ci-dessous présente sommairement certaines modalités de paiement pour l'offre publique de rachat :

Titre des billets	N° CUSIP / ISIN (144A)	N° CUSIP / ISIN (Reg. S)	Capital en circulation	Montant maximal de l'offre de 2023	Degré de priorité pour l'acceptatio n ⁴	Contreparti e de l'offre ¹ ²	Paiement pour dépôt anticipé ¹	Contreparti e totale ^{1, 2, 3}
Billets de premier rang 8,750 % échéant en 2021	097751BP5 / US097751BP56	C10602BB2 / USC10602BB2 4	1 017 539 000 \$	s.o.	1	1 021,88 \$	30,00 \$	1 051,88 \$
Billets de premier rang 5,750 % échéant en 2022	097751AY7 / US097751AY72	C10602AR8 / USC10602AR8 4	500 000 000 \$	s.o.	2	1 015,00 \$	30,00 \$	1 045,00 \$
Billets de premier rang 6,125 % échéant en 2023	097751BF7 / US097751BF74	C10602AW7 / USC10602AW 79	1 250 000 000 \$	250 000 000 \$	3	1 015,00 \$	30,00 \$	1 045,00 \$

1. Par tranche de 1 000 \$ de capital des billets acceptés à des fins de rachat.

2. Exclut les intérêts courus et impayés, qui seront payés en plus de la contrepartie de l'offre ou de la contrepartie totale, selon le cas.

3. Inclut le paiement pour dépôt anticipé applicable.

4. Le degré de priorité pour l'acceptation sera appliqué séparément à la date de dépôt anticipé et à la date d'expiration.